

A MESURE
Société à responsabilité limitée
au capital de 5 000 euros
Siège social : 7 Chemin de la Gaudraie
49080 BOUCHEMAINE
SIREN 812 143 964 RCS ANGERS

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 28 MARS 2025

Proposition de la résolution d'affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2024

DEUXIEME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale approuve la proposition de la gérance et décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 décembre 2024 s'élevant à 7 239,56 euros en totalité au compte « report à nouveau » qui s'élève ainsi à - 163,01 €.

L'Assemblée Générale constate qu'il résulte du bilan de l'exercice clos le 31 décembre 2024 qu'elle vient d'approuver que les capitaux propres de la Société sont reconstitués à un niveau au moins égal à la moitié du capital social, et qu'il convient de faire procéder à une inscription modificative au Registre du commerce et des sociétés relative à la régularisation de la situation de la Société.

Conformément à la loi, l'Assemblée Générale constate qu'aucun dividende n'a été distribué au titre des trois exercices précédents.

Vote de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle du 28 mars 2025

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Certifié conforme,

Monsieur François-Xavier BÉRAUD
Gérant,

